

À afficher du 8 juin au 8 juillet 2016
en vertu des articles L2121-25, L2131-1 et R 2121-11
du Code Général des Collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} juin 2016

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 55

Présents : 47

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 5

L'An deux mille seize à 19h00 les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 26 mai 2016.

Sont présents : M. BESSAC, M. DUFRICHE-SOILIHI, Mme KEITA, M. LAMARCHE, Mme LORCA, M. LECHEQUER, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, Mme PILON, M. BEDREDDINE, Mme GHERCHANOC, M. VIGNERON, Mme YONIS, M. ROBEL, M. REZNIK, Mme ASSOULINE, M. ABRAHAMS, Mme HEUGAS, M. RABHI, Mme CASALASPRO, M. REZIG, Mme MENOUDJ, M. MARIELLE, Mme BONNEAU, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, M. ZRIOUI, Mme ALPHONSE, Mme BOURDAIS, Mme LESCURE, Mme COMPAIN, M. BARRY, Mme LARZILLIERE, Mme VILLEMAUX, M. STERN, Mme FANTUZZI, Mme RUIZ, Mme KEISER, M. MAMADOU, Mme GUERFI, Mme BERNHARDT, M. NORBELLY, Mme MAZE, Mme LAPORTE, M. BEN GHANEM, Mme VIPREY, M. TUAILLON.

Absent (s) donnant pouvoir : M. Jean-Charles NEGRE à M. Florian VIGNERON, Mme Rose LHERMET à Mme Capucine LARZILLIERE, M. Franck BOISSIER à Mme Riva GHERCHANOC, M. Nordine RAHMANI à Mme Olga RUIZ, M. Yacine HOUICHI à M. Cheikh MAMADOU

Absent(s) : M. VILLENEUVE, Mme TRAORE, M. HOUZARD

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Mme Anne Marie HEUGAS a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h00.

APPROBATION DE PROCES VERBAL

1-1 : Séance du 6 avril 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

Concernant la délibération n°DEL20160406_11 relative à la démission de la ville de Montreuil de l'association « Destination Montreuil – Office de Tourisme et des Congrès de Montreuil et de l'Est Parisien » (OTCMEP) et résiliation de la convention de mise à disposition des locaux :

Prend acte du vote contre du groupe Pacte citoyen pour Montreuil ;

Prend acte de l'abstention du groupe Ensemble pour Montreuil, écologie et citoyenneté, à l'exception du vote pour de Madame Alphonse.

Concernant la délibération n°DEL20160406_22 relative à l'autorisation de solliciter des subventions pour les projets de développement durable :

Prend acte de l'abstention de Madame Keiser.

Concernant la délibération n°DEL20160406_24 relative à l'approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense :

Prend acte de l'abstention de Madame Keiser.

Concernant la délibération n°DEL20160406_48 relative à la garantie de la Ville au bénéfice de la S.A. RRP, d'un emprunt global de 3.275.000 € consenti par la CDC, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 37 logements LLI sis 55 rue Armand Carrel – rue de Valmy :

Prend acte du vote contre de Madame Keiser.

Concernant la délibération n°DEL20160406_63 relative au remboursement de frais de mission à des élus du Conseil municipal :

Prend acte de l'abstention de Madame Keiser.

À l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la séance du 6 avril 2016 ainsi rectifié.

DEROULEMENT DE LA SEANCE

A 19h30, Monsieur le Maire accorde une suspension de séance afin de donner la parole aux représentants de la FCPE et de l'Intersyndicale du personnel.

A 20h00, en raison de l'occupation de la salle du Conseil municipal par les manifestants et de l'impossibilité de tenir la séance dans des conditions normales, Monsieur le Maire décide de suspendre la séance pour une durée d'une heure.

A 21h00, Monsieur le Maire rouvre la séance et, constatant l'impossibilité de délibérer dans la sérénité, décide de la suspendre à nouveau, l'occupation de la salle par les manifestants rendant toujours impossible son déroulement dans des conditions normales.

A 22h30 Monsieur le Maire rouvre la séance, mais l'occupation de la salle par les manifestants rendant toujours impossible son déroulement dans des conditions normales, il est conduit à la suspendre à nouveau.

A 23h45, Monsieur le Maire rouvre la séance et, vu la situation, invite la Conférence des présidents à se réunir à 0h15 afin de faire le point sur celle-ci.

A 0h20, Monsieur le Maire déclare le report de la séance à une date qui sera prochainement communiquée suite à la réunion de la Conférence des présidents à laquelle les présidents des groupes de l'opposition n'ont pas souhaité participer.

Fait à Montreuil, le **08 JUIN 2016**

Pour le Maire, par délégation,

Le Directeur de l'administration générale,


Pascal TOUHARI

